

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Suite à la décision du Conseil national de sécurité qui s'est réuni ce mercredi 15 avril , et qui a décidé d'autoriser, sous certaines conditions, une visite par semaine pour un proche désigné dans les maisons de repos, maisons de repos et de soins et institutions pour personnes handicapées, le Bourgmestre de La Louvière, Jacques Gobert, vient de prendre un arrêté afin d'interdire, sauf dérogation, l'accès aux maisons de repos, aux maisons de soins et aux établissements pour personnes avec un handicap de toute l'entité de La Louvière, aux personnes proches des résidents et ce, jusqu'au 03 mai 2020 inclus.

En effet, l'annonce du Conseil de sécurité a suscité beaucoup d'incompréhension et d'inquiétudes au sein des différentes institutions louviéroises, publiques et privées.

Le Bourgmestre, en concertation avec les acteurs de terrain, considère qu'il serait prématuré de rouvrir les portes des établissements concernés à des personnes extérieures, au risque de contaminer encore plus de résidents alors que l'impact positif des mesures de confinement est constaté.

Il considère également que le matériel nécessaire pour accueillir ces visiteurs priverait le personnel de protections indispensables.

Dés lors, le Bourgmestre a décidé d'interdire ces visites, dans un souci de protection des résidents, des membres du personnel et des familles.